

# Mères isolées & familles monoparentales

Conférence Participative Lozère  
7 mars 2019



1



« L'amélioration du quotidien de ces mères constitue une priorité (...) La mise en lumière des difficultés rencontrées tout au long de leur parcours doit permettre de faire émerger des propositions concrètes afin de leur offrir des réponses adaptées »

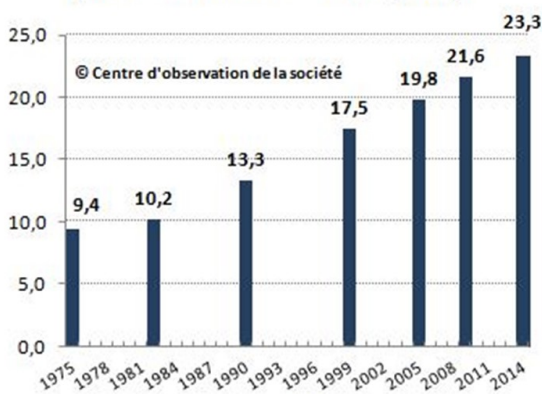
Marlène SCHIAPPA

Secrétaire d'Etat à l'égalité et à la lutte contre les discriminations

## Qui sont les familles monoparentales en France aujourd'hui ?

Près d'1/4 des familles françaises est aujourd'hui monoparentale, contre moins d'1 sur 10 il y a 40 ans

Part de familles monoparentales parmi les familles (avec enfants de moins de 25 ans, en %)



Au total, ce ne sont pas moins de 3,4 millions d'enfants de moins de 25 ans qui sont concernés.

Si la monoparentalité n'est pas un phénomène nouveau, son incidence augmente considérablement et son visage change.

### Une définition qui évolue

Le type d'union se diversifie en France

même si le mariage reste majoritaire.

Les événements ou les situations qui mènent à la monoparentalité aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier : la séparation et le divorce sont à l'origine de la monoparentalité dans trois cas sur quatre.

Les mères célibataires peuvent parfois avoir opté pour cette manière de vivre ; cela devient de fait, en certaines circonstances, une forme de parentalité choisie.

Il s'agit pour la plupart des personnes d'une situation transitoire, et non d'un statut, même si dans les faits les mères ont moins de probabilité de revivre en couple que les pères, surtout lorsqu'elles ont de jeunes enfants.

## Des familles particulièrement vulnérables

Après une séparation, le niveau de vie des femmes comme celui des hommes diminue, mais dans des proportions bien plus importantes puisqu'il chute d'environ 20% chez la femme contre 3% chez l'homme.

Les mamans solos rencontrent plus de difficultés à concilier vie de famille et vie professionnelle : 23 % seulement d'entre elles ont un diplôme supérieur (contre 30 % pour des mères en couple) et 68% occupent un emploi (contre 72% des mères en couple). Ce chiffre tombe en dessous de la barre des 40% pour les mères isolées d'enfants de 0 à 2 ans.

Lorsqu'elles ne sont pas touchées par le chômage, elles cumulent des emplois atypiques (CDD, intérim) et sont parfois contraintes d'accepter des horaires décalés.

En cause ? Une société qui a toujours tendance à consacrer la place secondaire des femmes sur le marché du travail et leur rôle principal dans l'exercice des responsabilités parentales. Il faut aussi évoquer de réelles difficultés liées aux modes de garde des enfants.

## Cette insécurité sociale peut être maximale

Malgré les prestations sociales, le risque de pauvreté monétaire chez

les mères isolées est accru car les revenus d'activité sont plus faibles, que les postes de dépenses obligatoires ne sont plus mutualisés et les pensions alimentaires pas toujours versées.

Actuellement, on estime à 30 % le nombre de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté en France et nombre d'entre elles ont des conditions de logement plus que précaires : appartements trop petits, quartiers défavorisés, colocation...

## Un réel besoin de soutien

Face à tant de difficultés, les familles monoparentales tirent la sonnette d'alarme depuis des années. Dans un sondage CSA pour la Fondation K d'urgences datant de 2011, elles étaient déjà plus de 79 % à estimer ne pas être suffisamment aidées dans leurs problématiques.

Pour une famille monoparentale sur deux, le manque d'aide financière de la part de l'Etat arrive en tête des difficultés du quotidien, suivi de la difficulté à concilier vie personnelle et vie professionnelle puis du manque de solutions de gardes d'enfants.

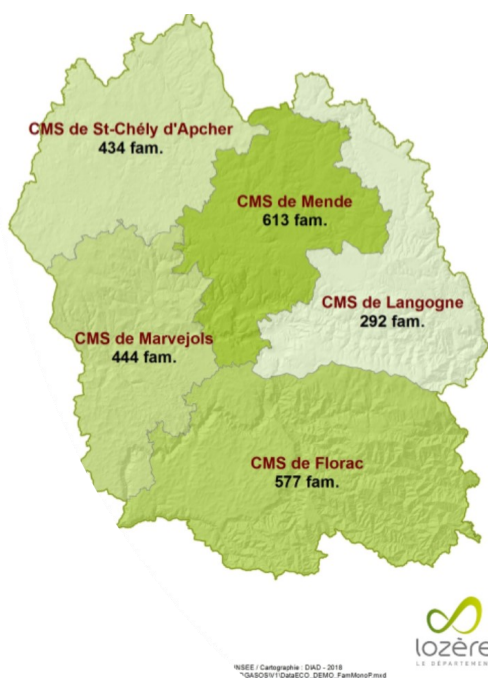
C'est aussi une réflexion sur la coparentalité des parents séparés et le partage des responsabilités qui doit s'amorcer pour lutter contre la vulnérabilité des familles monoparentales.

## Briser l'isolement devient un véritable défi

37 % des parents isolés se disent angoissés par l'éducation de leurs enfants. Chez les femmes, cette proportion monte à 41 % : sentiment de solitude face à l'éducation des enfants et aux problèmes d'autorité, absence de relais, difficulté à trouver du temps pour soi, fatigue et parfois surmenage... autant de situations éprouvantes dans lesquelles les parents solos peuvent se sentir enfermés, et peu aidés.

Pour trouver des interlocuteurs avec qui parler de leurs difficultés et de leurs doutes, de plus en plus de parents solos se tournent vers les forums de discussion, les réseaux d'entraide, les groupes de parole et les associations.

Parfois, la peur de mal faire ou de ne pas y arriver seul se fait trop forte et l'aide d'un psychologue et/ou d'une assistante sociale peut se révéler profitable.



## En Lozère

11,5 % des familles soit 6,8% des ménages sont monoparentales, ce qui représente 2 380 foyers et près de 5 000 personnes.

Près de 29% de ces familles vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui est supérieur à un taux départemental de 15,3%, déjà élevé.

De nombreux dispositifs d'accompagnement existent ; mais cela ne suffit pas.





## Visions Croisées

■ Mme Myriam GOSSE - Responsable de l'unité Prestations familiales Caisse Commune de Sécurité Sociale

■ Mme Florence MASSE-NAVETTE - Directrice de Pôle Emploi

■ Mme Lise NOGARET - Directrice de la Crèche de Mende

Animatrice : Mme Valérie LUCAS (CIDFF)

## Des services publics par vraiment adaptés à la situation...

Pour le Service Public de l'emploi, la monoparentalité n'est jamais abordée en tant que telle : elle n'apparaît qu'au travers de l'état civil. C'est à la personne de mettre en avant sa situation, et de dire si cette dernière fait frein.

La monoparentalité a un impact réel en termes d'employabilité et de maintien dans l'emploi, et ce bien au-delà de la petite enfance (les besoins de garde ne s'arrêtant pas à 3 ou 6 ans). L'évolution de carrière est fortement impactée par les contraintes de scolarisation des enfants (lieu, horaires).

La concordance en termes de déplacements et de besoins, entre lieu de vie, et lieu de travail n'est pas toujours mesurée.

Pour les structures collectives d'accueil de la petite enfance, la prise en compte de la situation des familles monoparentales est réelle (contrat minimum avec horaires supplémentaires si situation d'emploi ponctuel, accueil occasionnel y compris pour le parent sans emploi, priorité d'accueil, politique tarifaire, etc). En revanche l'amplitude n'est pas adaptée aux horaires atypiques (ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi), le nombre de places est saturé et les dispositifs d'accueil à domicile (assistantes maternelles) n'offrent pas toujours de solutions alternatives.

Du point de vue de l'accès aux droits, seulement 450 foyers lozériens sont bénéficiaires de l'ASF (allocation de soutien familial), ce qui semble peu au regard du nombre de familles monoparentales potentiellement éligibles. Les délais d'instruction des demandes sont en revanche rapides (moins 15 jours) aussi est-il important de préserver cette réactivité.

Le LAEP ( lieu accueil enfant-parent) apparaît comme un bon moyen de soutien de la parentalité et du lien parent-enfant.



## Il faudrait...

**Développer des modes de garde plus adaptés aux horaires de travail des mamans solo et ce quelque soit l'âge de leurs enfants**

**Mieux prendre en considération l'intérêt de l'enfant (conditions de garde, rythmes biologiques, etc)**

**Améliorer l'information des bénéficiaires sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi de manière à lutter contre les situations de non recours**

**Améliorer la prise en compte de la monoparentalité dans l'accès à l'emploi**

**Raisonnement globalement (lieu de vie / lieu de travail / lieu de garde) pour résoudre les problématiques de mobilité et faciliter la gestion des temps**

**Soutenir l'aide à l'organisation et à l'exercice de la parentalité**

## Les pistes de réflexion

*« Il est insupportable d'entendre dire qu'on « dépose son enfant » pour aller travailler.*

*Un enfant n'est pas une chose»*

⇒ Travailler avec les collectivités territoriales pour renforcer et diversifier les dispositifs d'accueil pour les enfants de tous âges, sur l'ensemble du territoire départemental, et proposer des dispositifs d'accueil à forte amplitude horaire (dans la semaine / sur l'année) lorsqu'ils n'existent pas

- ⇒ Mobiliser les dispositifs existants pour favoriser l'accueil ponctuel (accueil occasionnel en crèche, service macigogne.fr)
- ⇒ Conditionner les aides publiques à des efforts spécifiques des professionnels en matière d'amplitude de garde (MaM)
- ⇒ Développer les lieux d'écoute et de soutien à la parentalité (par exemple, les LAEP)
- ⇒ Généraliser le dispositif du tiers payant /mode de garde et mieux prendre en considération le coût réel d'éducation des enfants dans le calcul des droits à allocation
- ⇒ Offrir une prise en charge psychologique gratuite aux mamans solo pour faire face au stress, prendre du recul et aider à la décision, avec une prise en charge parallèle des enfants (garderie)
- ⇒ Mettre en place un accompagnement renforcé vers l'emploi en instaurant une discrimination positive à l'embauche (quotas, emplois réservés, aides incitatives, )
- ⇒ Travailler auprès des employeurs, notamment dans les métiers en tension (hôtellerie, restauration ou vente) pour aménager les horaires voire neutraliser la perte de revenu de la mère isolée lorsque cette dernière est contrainte d'accepter un temps partiel pour des raisons indépendantes de sa volonté
- ⇒ Former les employeurs à anticiper et permettre plus facilement les aménagements de temps de travail pour répondre aux besoins de prise en charge des enfants (télétravail, annualisation des horaires, etc)
- ⇒ Promouvoir la logique de mobilité et accompagner les femmes dans leur organisation matérielle
- ⇒ Accompagner l'exercice de la coparentalité et responsabiliser les pères en partageant notamment les prestations familiales dans le cadre de la résidence alternée







## Faciliter l'accès au logement

### Visions Croisées

■ Mme Régine BOURGADE – 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Mende déléguée au logement

■ Mme Aurélie POLIGALA-COÛET – Juriste à l'ADIL

■ Mme BERAL – Responsable de la Gestion Locative SA Lozère Habitations

**Animatrice : Mme Cécile BAZARD-PIN (Conseil Départemental)**

### L'épineuse question du domicile

La solvabilité des ménages en situation monoparentale peut poser problème pour convaincre des bailleurs, surtout privés (ou agences), de louer leur logement.

Le moment où l'on devient « en situation de monoparentalité » est un moment délicat dans un parcours de vie mais également sur le plan du logement car ce sont souvent les femmes qui doivent trouver un nouveau logement avec leurs enfants.

Lorsqu'on est confronté à cette situation, la question de la domiciliation pose un vrai enjeu pour rebondir (ou pas) rapidement sur toutes les démarches administratives à engager.

Ces aspects matériels et la crainte de la précarité peuvent d'ailleurs être des freins pour certaines femmes dans leur décision de « franchir le pas » d'une séparation.

Les problématiques de mobilité et la faible couverture des transports en communs sont un vrai enjeu en Lozère car le fait d'accepter un logement hors Mende nécessite très souvent d'être véhiculé. Or les biens vacants et peu onéreux se situent principalement à l'extérieur ce qui peut conduire à des situations paradoxales ; les ménages les plus fragiles étant finalement contraints de rester là où le logement est le plus cher.

Le lien social est important pour rester dans un logement, « il faut s'y sentir bien », parfois le sentiment d'isolement rend les choses difficiles.

La complexité et le nombre des pièces à fournir pour le montage des dossiers administratifs en matière de logement est un vrai casse-tête pour les mamans solo qui doivent gérer énormément de problématiques matérielles en même temps.

Il existe aussi un point difficile à résoudre sur la question de l'adaptation entre l'offre de logement et le besoin de la personne.

La numérisation de plus en plus importante de toutes les démarches, y compris sur la question du Logement, est parfois problématique.

Le chèque énergie n'est pas toujours simple à faire valoir : si on ne rentre pas exactement dans les « cases », on peut passer à côté.

*« Dans la situation de ces familles, on touche du doigt à quel point notre société est incapable de mettre en œuvre sa devise républicaine : Où sont donc passées la liberté, l'égalité et la fraternité ? »*



*« Une réelle plus-value a été identifiée quant au fait d'avoir une structure ou un interlocuteur unique, plutôt que de faire un petit bout de chemin avec l'un, un petit bout de démarche avec un autre, et la fin avec un troisième... Sans compter toutes les fois où l'on se perd dans la forêt des interlocuteurs et des intervenants... Il faudrait pouvoir accompagner de A à Z »*

*« C'est une période de la vie parfois provisoire mais dans laquelle la femme est exposée à une vulnérabilité maximale. Aussi et lorsqu'elle advient nous devons être en mesure de lui apporter des solutions de soutien renforcé »*

### Et si on pouvait...

**Faciliter et accélérer la prise en charge des femmes en instance de séparation dans l'accès au logement**

**Simplifier les démarches administratives**

**Mettre en place des aides « passerelles » spécifiques pour leur permettre de faire la jonction**

**Trouver des solutions pour éviter la double peine (pas de voiture = logement en ville = loyer cher)**

**S'assurer que cette transition sociale ne s'accompagne pas d'un risque d'isolement (accompagnement individuel renforcé)**



### Les solutions envisagées

- ⇒ Prévoir un dispositif d'État de solvabilisation des personnes en situation de monoparentalité, à l'image de VISALE qui intervient pour les jeunes de moins de trente ans
- ⇒ Offrir des possibilités d'accompagnement autour du moment de « fragilité » que constitue la situation de monoparentalité en lien avec l'accès à un nouveau logement. Et ce, par l'intermédiaire d'un référent unique qui peut aller jusqu'à proposer de faire avec la personne la recherche du mobilier, l'appropriation du logement et qui la visite chez elle si elle n'a pas d'entourage (avec l'accord de la personne concernée)
- ⇒ Améliorer réellement la communication sur ce qui existe déjà, car le constat est partagé qu'il existe de très nombreux dispositifs, méconnus des personnes, et des partenaires professionnels ou associatifs.
- ⇒ Casser l'image négative des familles monoparentales auprès des bailleurs en travaillant la question des représentations
- ⇒ Lutter contre les discriminations
- ⇒ Remettre à plat la répartition des missions du travail social au sens large, pour permettre aux travailleurs sociaux de consacrer du temps aux personnes pour tisser le lien social, et leur permettre de bien connaître le champ d'intervention sur lequel ils doivent intervenir (enfance, logement, etc.) avec une maîtrise actualisée de l'ensemble des dispositifs existants





## Construire de nouveaux modes d'accompagnement

### Visions Croisées

- Mr Roger CRUEYZE – Président de la Fédération des Banques Françaises Lozère et Responsable Crédit Agricole Languedoc
- Mmes ROUSSET et FEVRE – Juriste et Conseillère en Economie Sociale et Familiale à l'UDAF
- Mme Nathalie BOIRAL - Responsable de l'unité action sociale à la Caisse Commune de Sécurité Sociale
- Mr Arnault LYOTARD – Chef de Service au Conseil Départemental

**Animatrice : Mme Cécile GLEYZON (DDCSPP 48)**

### Faire... et faire savoir

Les banques s'engagent de plus en plus dans le développement d'offres spécifiques à destination des publics fragiles ([www.lescledelabanque.com](http://www.lescledelabanque.com)) et sont en train de mettre en place le plafonnement des frais bancaires. Elles peuvent même mobiliser des fonds d'action sociale. Mais il apparaît qu'elles rencontrent de réelles difficultés à commercialiser leurs offres spécifiques du fait des contraintes que cela génère (suppression du chéquier ou carte avec autorisation systématique). Elles constatent enfin un défaut de mobilisation des droits par les plus fragiles, par méconnaissance des dispositifs ou par culpabilité. A titre d'illustration, la commission de surendettement examine en Lozère entre 120 et 150 dossiers par an, ce qui est insuffisant au regard du nombre de personnes en difficultés. Elles déplorent par ailleurs un manque réel d'éducation budgétaire et un défaut de la société actuelle à apprécier la « valeur de l'argent » ; phénomène amplifié par le développement de la mensualisation des paiements ou la démonétisation des transactions (paiement par carte bancaire, sans contact, etc).

L'UDAF qui intervient au quotidien dans l'accompagnement des familles monoparentales, représentant 25% du public accompagné, confirme ces difficultés d'accès à l'information et l'émergence d'une véritable fracture entre celles qui connaissent les dispositifs et savent y accéder et celles qui restent dans l'isolement.

Les points conseil budget (PCB) et les maisons des services aux publics (MSAP) constituent des relais indispensables dans l'accès à l'information, la médiation numérique, l'orientation et l'accompagnement vers les acteurs de l'emploi et de la cohésion sociale ou autres opérateurs. Avec 30 000 contacts en 2018, les médiateurs de ces MSAP constituent de précieux vecteurs d'information sur lesquels il faut continuer d'investir.

Les travailleurs sociaux du département et les agents de la protection maternelle infantile offrent un accompagnement individuel ou collectif auprès de personnes en situation de fragilité sociale qu'il faudrait rendre plus visible et ouvrir à une image plus positive.

La CCSS dispose, grâce à sa gestion centralisée des 3 branches, d'un bon dispositif de prise en charge dès l'annonce d'une séparation mais elle reste essentiellement au niveau de l'action collective contractualisée avec les collectivités et l'information qu'elle dispense (« parents après la séparation ») ne se fait pas toujours au bon moment.

Enfin de plus en plus de démarches et d'informations sont numérisées. Les personnes ne disposant pas d'informatique (matériel, réseau) ou ne maîtrisant pas l'outil sont perdues.

*« L'accession aux droits est devenue une véritable jungle. C'est une situation parfaitement hallucinante en 2019 où l'on parle de simplification des procédures à tout bout de champ et où rien n'a jamais été aussi compliqué : on demande toujours plus de papiers et il en manque toujours un. »*

*La lourdeur et la complexité des démarches poussent certaines femmes à renoncer à leurs droits, car cela mobilise une énergie trop importante, alors qu'elles sont déjà fragilisées par la séparation »*

### On voudrait...

**Des politiques publiques plus lisibles et plus claires, y compris pour leurs acteurs**

**Casser les images, briser les tabous et les injonctions sociétales**

**Assurer un repérage qualifié des publics sensibles et fragilisés le plus en amont possible**

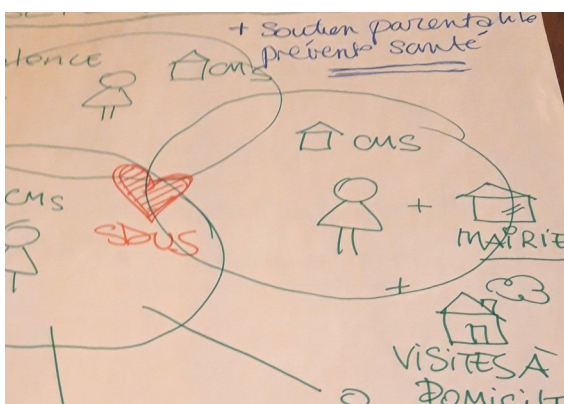
**Pouvoir mettre en œuvre un accompagnement individualisé sur la durée**

**Limiter le non recours aux droits**

**Pouvoir adapter les dispositifs aux particularités locales (ruralité)**

**Instaurer un service public de l'éducation à la parentalité**

**Permettre aux mamans solo de souffler et de pouvoir exister en tant que personnes (loisirs, vie sociale)**



### Les pistes de réflexion

- ⇒ Institutionnaliser un droit au répit pour les parents isolés
- ⇒ Simplifier les informations et alléger les procédures (« dites-le nous une fois » social, guichet unique pour l'ensemble des demandes comme la CCSS l'a déjà mis en œuvre)
- ⇒ S'appuyer sur le Schéma Départemental Unique des Solidarités pour mettre en œuvre des actions tel que : référent de parcours, bus médico-social élargi à des services d'accès au numérique ...
- ⇒ Créer un « forum des institutions » (à l'instar d'un forum des associations) pour mieux partager et échanger sur les dispositifs existants
- ⇒ Créer ou développer des dispositifs itinérants, plus adaptés au territoire rural
- ⇒ Développer les actions d'information et de sensibilisation et mettre de réels moyens sur la prévention (qui est en règle générale le premier poste de dépense qu'on supprime puisque c'est celui qu'on voit le moins)
- ⇒ Mettre en place des mesures plus contraignantes pour les pères défaillants en matière de coparentalité ; faciliter et informer sur les mesures en place en cas de non paiement de pension alimentaire, etc.
- ⇒ Travailler la confiance, développer l'estime de soi et déculpabiliser...

